

Filière: Energétique

BP Monteur en Installation de Génie Climatique et Sanitaire

Le métier

Le Monteur en Installation de Génie Climatique et Sanitaire intervient sur trois types de chantiers différents :

- Le pavillonnaire ou appartement individuel (neuf ou rénovation).
- Les bâtiments collectifs (à usages industriels, privés ou publics).
- L'entretien ou l'intervention sur les installations existantes (dépannage, mise en service, petits travaux...).

Il prépare et réalise des installations complexes dans les différents domaines de la profession : la thermique, l'aéraulique, les fluides, la régulation, l'électricité et la climatisation.

Par ailleurs, il porte un intérêt particulier sur la notion de confort, de qualité de vie et de respect de l'environnement :

- Réduction des nuisances (rejets, bruits, déchets ...).
- Accroissement de la qualité de l'air (traitements).

Le Monteur en Installation de Génie Climatique et Sanitaire travaille de manière autonome (de la préparation à la réception du chantier), il assure certaines relations avec le client, notamment en l'absence de sa hiérarchie.

Les qualités requises sont : le sens développé de la communication, le goût du professionnalisme et l'esprit d'équipe.



Programme de formation

Enseignement général :

- Français
- Ouverture sur le monde
- Mathématiques
- Travaux Pratiques Sciences
- Sciences

Enseignement professionnel :

- Dessin
- Lecture de plan
- Enseignement professionnel, technique, pratique
- Electrotechnique

Condition admission

Etre titulaire du :

- diplôme de niveau V du secteur Installations Sanitaires et Thermiques

Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

Poursuites d'études *

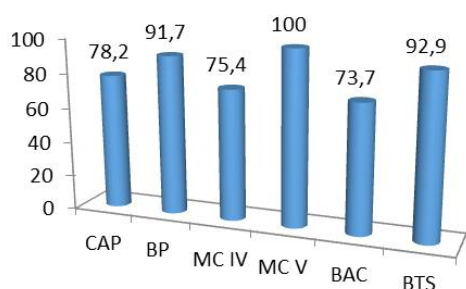
- MC Technicien en Energies Renouvelables

* Au CFA BTP 57





Les résultats aux examens 2016



*Valeur en %

Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

80 % de taux d'insertion, soit **8 jeunes sur 10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

86% de réussite aux examens 2016.

La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC*.
BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

*SMIC = 1480.27 euros au 1^{er} janvier 2017

Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

www.cfabtp-moselle.org

